



# INFOMESNIL



**Mensuel - N° 2020 – 07**

Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,  
**TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION**

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : [mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr](mailto:mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr)

## Informations de la mairie

### Fermeture du secrétariat de mairie - Congés d'été

**Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 27 juillet 2020 au vendredi 7 août 2020 inclus. Réouverture le lundi 10 août 2020 aux horaires habituels.**

*Pas d'Infomesnil en août.*



### Commissions communales Municipales et Intercommunales – 2020/2026

Voir feuillet recto/verso, distribué avec l'Infomesnil

### Cadre réglementaire applicable à la phase 2 du déconfinement (décret du 31 mai 2020)

Le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire classe le département de l'Aube en zone verte, et énumère les mesures applicables à partir du mardi 2 juin 2020 dans le cadre de la phase II du déconfinement.

Ce document de 12 pages, qu'il n'est pas nécessaire de résumer ici, est disponible pour consultation au secrétariat de mairie.

Il reprend les règles de ce décret (générales et spécifiques), leurs conditions, précisions ou exceptions et quelques exemples à des fins d'illustration.

Il se divise en 3 parties que sont :

1. Le cadre général relatif aux rassemblements
2. Les règles spécifiques et leurs cas particuliers relatifs aux rassemblements.
3. Les règles applicables au port du masque.

Le document comporte ensuite deux annexes :

1. le modèle de déclaration d'ouverture relative aux ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie
2. une fiche synthétique sur l'utilisation des salles polyvalente.

**Le maire, Michaël SIMON**

## Travaux d'extérieur et nuisances sonore

A défaut d'avoir des règles spécifiques pour Mesnil-Saint-Loup, celles du département sont valables : Suivez le guide...

### **A retenir :**

**Sous peine de sanctions pénales prévues à l'arrêté préfectoral n°08-2432 du 22/07/2008, les travaux de jardinage et de bricolage sont interdits les dimanches et jours fériés et restent autorisés aux horaires suivants : Les jours ouvrables : 8h30/12h00 et 13h30/19h30 et les samedis : 9h00/12h00 et 15h00/19h00.**

### **Dans le détail :**

1. La tondeuse et autres bruits intempestifs... : Qu'entend-on par bruit intempestif ? Il s'agit de tous les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative).

2. Comment le mesure-t-on ? : Il n'y a pas de limite quantitative en décibels, seul suffit un constat à l'oreille d'un agent assermenté (maire, adjoint, garde-champêtre, police, gendarmerie, huissier, etc.). Ce dernier va juger le dérangement selon l'intensité, la durée et la répétition.

3. Le dimanche et les jours fériés, c'est interdit dans l'Aube ! : En France, le cadre général prévoit que les travaux de jardinage ou de bricolage sont autorisés les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h. Mais l'Aube est plus sévère : un arrêté préfectoral de 2008 interdit tout bruit intempestif le dimanche et les jours fériés. Les communes ne peuvent donc pas déroger à cet arrêté. « Les maires peuvent, par contre, restreindre encore les horaires autorisés s'ils l'estiment nécessaire », précise la préfecture.

4. Et en semaine ? : Les horaires de travaux sont aussi réglementés en semaine. Les bruits intempestifs sont autorisés les jours ouvrables, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30. Le samedi, les horaires sont davantage restreints : le jardinage et le bricolage sont autorisés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

5. Les piscines, les animaux... : L'arrêté de 2008 régit aussi les bruits causés par les piscines ou les animaux domestiques. Les propriétaires « sont tenus de prendre toutes mesures » afin que les installations techniques ou les animaux ne soient pas « une gêne pour le voisinage ». Pour les animaux, il est même indiqué, sans entrer dans les détails, qu'il est autorisé « tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ». Et ça, c'est tous les jours de l'année !

6. Que risque-t-on ? : L'amende forfaitaire est de 45 € en cas de paiement immédiat ou dans les trois jours. En cas de paiement dans les 30 jours, le montant de l'amende est de 68€. À défaut, c'est l'amende forfaitaire majorée, soit 180€, qui s'applique.

7. Et les professionnels ? : La mairie utilise les souffleurs à feuilles sous vos fenêtres à 5 h du matin ? C'est interdit ! Les professionnels et collectivités sont aussi contraints à des horaires, qu'ils soient sur la voie publique ou sur une propriété privée. Ils doivent interrompre les travaux entre 20 h et 7 h en semaine, sauf en cas d'intervention urgente (récoltes agricoles et viticoles), et les travaux le dimanche sont interdits. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le préfet après avis du maire. Pour les activités industrielles ou artisanales, une étude particulière peut être réclamée par la collectivité compétente (commune, communauté de communes, etc.) visant à évaluer les nuisances sonores.

8. Les détonations dans les champs : Les appareils imitant des coups de feu pour protéger les cultures (effaroucheurs) doivent être implantés à 500 m des habitations. Le nombre de détonations par heure pourra être fixé individuellement par le Maire avec l'accord de la chambre d'agriculture.

Le fonctionnement est interdit du coucher du soleil au lever du jour et doit être restreint à quelques jours durant lesquels les cultures sont les plus menacées.

**Le Maire, Michaël SIMON**

## Fête patronale de la St Loup

A l'occasion de la fête patronale de la Saint-Loup, un apéritif sera servi sur le parvis de l'église le dimanche 6 septembre 2020 à 11h45.

## Moisson

A quelques jours de la moisson, il est demandé aux habitants et promeneurs d'être vigilants.

Cependant, même si c'est souvent le cas, il est rappelé que la circulation des engins agricoles doit pouvoir se faire en respectant les règles du code de la route et à une vitesse appropriée dans le village et ses abords...

- Si des dégradations sont faites sur le mobilier urbain, (poteaux, barrières, je fais une déclaration en mairie)
- Au-delà de 4,5 m de large, c'est un convoi exceptionnel !



**Dans l'intérêt de tous, merci...**

## Recensement Militaire

Chaque jeune est invité à venir se faire recenser à la mairie dès son 16ème anniversaire.

Il suffit de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité, du livret de famille ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, ...).

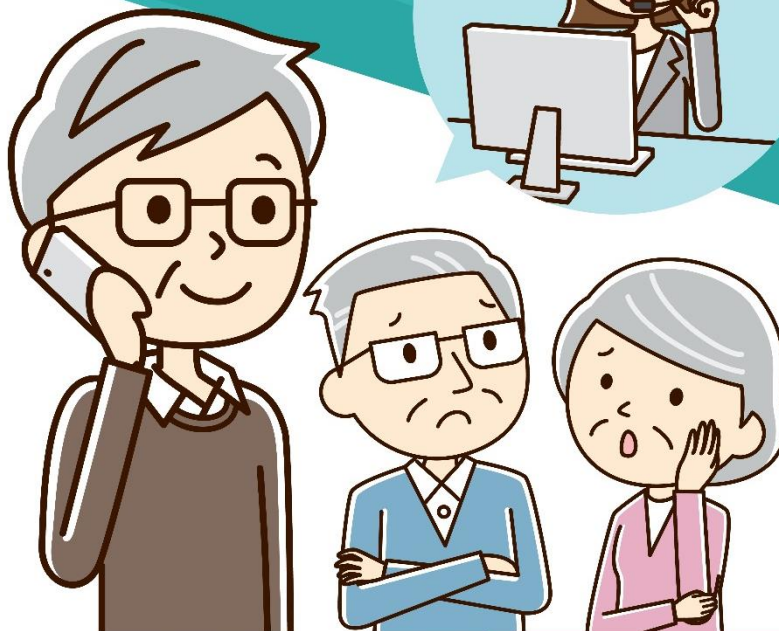
## Lutte contre l'isolement

SENIORS et PERSONNES VULNÉRABLES,  
une écoute, un service :

UN NUMÉRO VERT DÉDIÉ  
POUR LUTTER CONTRE  
L'ISOLEMENT

Aube  
en Champagne  
LE DÉPARTEMENT

ADMR



**0 800 10 06 46**  
Du lundi au vendredi • 9h / 12h - 13h30 / 17h30  
Numéro vert (gratuit)

Solutions, aide, services disponibles  
dans l'Aube :  
lutte contre l'isolement, soutien  
psychologique, activité physique...





# Prévenir

les piqûres de **tiques**  
et la borréliose de **Lyme**

## COMMENT ÉVITER LES PIQÛRES DES TIQUES ?

- Éviter d'avoir des zones de peau découvertes (porter des manches longues et des pantalons).
- Utiliser un produit répulsif contre les tiques.
- Emprunter si possible les sentiers et marcher au milieu des chemins.
- Éviter les contacts avec les herbes, les broussailles et les branches basses.



### IL FAUT CONSULTER UN MÉDECIN DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS :

- en cas d'apparition d'une plaque rouge, centrée sur le point de piqûre et qui s'étend (érythème migrant), dans le mois qui suit la piqûre.



## COMMENT EMPÊCHER LA TRANSMISSION DE MALADIES PAR LES TIQUES

- Rechercher la présence de tiques sur la peau et les habits après une activité en pleine nature puisque la piqûre de tique est indolore et peut passer inaperçue.
- En cas de piqûre, enlever rapidement la tique à l'aide d'un tire-tique.

Le médecin pourra vous prescrire un **traitement adapté** qui permettra d'éviter l'apparition de complications potentielles.



[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

Côted'azur  
ARS Grand Est - Mai 2018  
REPROFLEX



# LE FRELON ASIATIQUE

## Un insecte à surveiller

- Deux premiers nids ont été signalés en 2015 en Champagne-Ardenne. Depuis, le frelon a confirmé son implantation, avec une augmentation des signalements chaque année pour la région Grand Est. 75 nids ont été signalés dans l'Aube en 2019.
- Savoir reconnaître le frelon asiatique est important pour agir de manière adaptée.

### Fiche d'identité

- **Nom commun :**  
Frelon asiatique  
(*Vespa velutina nigrithorax*)
- **Coloration abdomen :**  
Noire avec une bande orangée
- **Couleur des pattes :**  
Nettement jaune



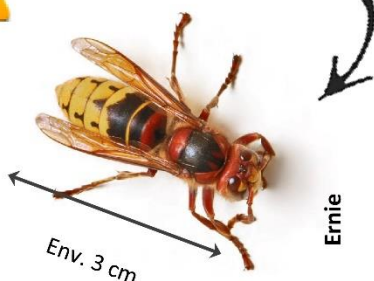
Frelon asiatique

UNAF®

Taille : environ 3 cm



Ne pas confondre avec le frelon européen !



### Nid de frelon asiatique :

- Forme ovale
- Entrée unique sur le côté



Sophie De Roeck

### Vous suspectez sa présence ?

1. Prenez une photo de l'insecte ou du nid
2. Contactez les référents :

Tél : 06 63 77 47 84  
Mail : [frelonasiatique10@gmail.com](mailto:frelonasiatique10@gmail.com)

03 25 92 61 56  
[asadelaube@outlook.fr](mailto:asadelaube@outlook.fr)



**GDS**  
Grand Est  
Section apicole



## Bibliothèque – Place du terreau

La bibliothèque prend ses quartiers d'été et sera ouverte **du jeudi 2 juillet au jeudi 30 juillet**, en respectant les règles de sécurité (gel, masque) mise en place depuis la reprise début juin.

**Jeudi 16h30 à 18h30 et samedi 10h00 à 12h**

**Fermeture de la bibliothèque du 1er août au 31 août**

Jacqueline GATOUILLAT n'assurera plus de permanences. Après de bons et loyaux services, elle souhaite participer à l'accueil des classes en binôme.

Merci à toi Jacqueline pour ton implication, ton sourire et ta gentillesse. Ce sera avec plaisir que nous t'accueillerons en tant que lectrice, en toute simplicité.

Toute l'équipe des bénévoles vous retrouvera à partir du mardi 1er septembre.

- Mardi et jeudi 16h30 à 18h30

- Samedi 10h00 à 12h00



Pour la bibliothèque :  
Bernadette SIMON

**Bibliothèque 4 bis place du terreau 10190 Mesnil st loup**

## Canicule

### LES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR



↑  
37°C  
↓  
L'HYPERTHERMIE  
OU « COUP  
DE CHALEUR »

Une personne qui ne transpire pas assez a une température corporelle qui augmente et ne peut se maintenir à 37°C. Les symptômes sont variés ; peau chaude, malaise, étourdissements, nausée, confusion, trouble de l'élocution...

Ce risque concerne principalement les nouveau-nés, les jeunes enfants et les adultes particulièrement exposés à la chaleur (sportifs ou travailleurs en extérieur).

### L'HYPONATRÉMIE



Une personne qui boit trop peut souffrir d'un désordre hydro-électrolytique défini par une concentration trop faible en sodium dans le plasma sanguin. Les symptômes sont non spécifiques : nausées, vomissements, dégoût de l'eau, asthénie, céphalées, confusion. Ils peuvent aller jusqu'au décès. Ce risque concerne principalement les personnes âgées ayant une trop grande consommation d'eau non compensée par une alimentation variée.

### LA DÉSHYDRATATION



Une personne qui transpire et ne boit pas assez se déshydrate (le corps manque d'eau). Ce sont les personnes âgées qui sont les plus exposées à ce risque.



## ATTENTION CANICULE



### Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez  
l'alcool



Mouillez-vous  
le corps



Évitez le soleil

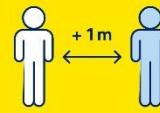
#### Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**MALGRÉ LA CHALEUR, LE PORT DU MASQUE RESTE  
OBLIGATOIRE DANS LES TRANSPORTS**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

## Numéros d'urgence

<b>15</b>	<b>SAMU</b>	Urgences médicales, détresse vitale. Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulanciers et de soins vers les permanences.
<b>17</b>	<b>GENDARMERIE POLICE</b>	Pour signaler une infraction (Violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage, etc...)
<b>18</b>	<b>SAPEURS POMPIERS</b>	Incendies, fuite de gaz, accidents et urgences médicales. Signaler une situation dangereuse.
<b>112</b>	<b>NUMERO D'APPEL D'URGENCE EN EUROPE</b>	Pour les appels d'urgence dans tous les pays de l'Union Européenne.
<b>114</b>	<b>APPEL D'URGENCE POUR PERSONNES MUETTES MALENTENDANTES</b>	Numéro d'urgence national uniquement accessible par SMS ou Fax, pour les personnes avec des difficultés à entendre ou parler.
<b>119</b>	<b>ALLO ENFANCE MALTRAITEE</b>	Le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.
<b>197</b>	<b>ALERTE ATTENTAT</b>	Pour centraliser la récolte d'informations et de témoignages en cas d'alerte.
<b>116 000</b>	<b>ENFANTS DISPARUS</b>	Le numéro d'appel d'urgence 24h/24 en France et dans les DOM TOM.
<b>03 83 22 50 50</b>	<b>CENTRE ANTI POISON - NANCY</b>	Centre d'information sur les risques toxiques de tous les produits existants, médicamenteux, industriels et naturels. Aide par téléphone au diagnostic, à la prise en charge et au traitement des

## Informations diverses

### Jardin du four - ACM

Association Culturelle de Mesnil Saint Loup.

Les trois massifs implantés à l'automne, non loin du four à pain, prennent formes et couleurs.

Le travail de cette année de démarrage consiste principalement à retirer l'herbe et à arroser les plants en tout genre, de façon à obtenir un bon enracinement.

Nous vous proposons de vous joindre à nous pour cette activité de plein air, à votre rythme et selon vos envies le LUNDI :

- Semaine paire, à 9H00 (6 puis 20 juillet, etc..)
- Semaine impaire, à 18h30 (13 puis 27 juillet, etc...)

Dominique, Denise, Mireille, Valérie seront présentes ainsi que d'autres membres de l'association. Venez avec vos outils préférés !

**Contact : 06.83.99.17.01**



### Jardin du four – Suite...

Pour achever les plantations 2020 au jardin du four, nous recherchons 2 ou 3 pieds de tomates ou poivrons ou piments ; une courgette et aussi quelques poireaux.

Alors s'il vous reste des plants inutilisés qu'il est grand temps de mettre en terre, nous sommes preneurs.

Autre "bricole" à trouver : un morceau de vieux canis ou brise vue en bambou ou bois (pas de plastique) A déposer au jardin du four, près du banc sous l'arbre.

Merci de votre aide






La bijouterie Faerys'toire tenue par Sarah Celard va bientôt déménager et quitter notre beau village de Mesnil-saint-loup.

Pour l'occasion elle souhaite faire une grande offre promotionnelle -50% sur tous les bijoux en stock !

Vous y trouverez de tout pour votre bonheur ou celui de vos proches.



Profitez de cette promotion pour faire le plein de cadeaux !

Disponible de 13h à 18h route d'Estissac  
Contactez la au 06 35 33 59 88

## Comité des fêtes de Mesnil-Saint-Loup

Le Comité des Fêtes de Mesnil Saint Loup est heureux de vous convier à la prochaine réunion : **le jeudi 9 juillet à 20h00 à la salle Socioculturelle (à côté de la mairie)**

### Ordre du jour :

Organisation de l'arbre de Noël et autres manifestations.

Toutes vos idées sont les bienvenues et votre aide est précieuse. 😊

Nous comptons sur votre présence.

Si toutefois, vous ne pouvez pas être présents, n'hésitez pas à nous contacter par mail [carine-simon@hotmail.fr](mailto:carine-simon@hotmail.fr)



## Secours populaire

Le secours populaire d'Estissac reçoit uniquement sur rendez-vous en appelant le 09.61.39.35.94

## Petites annonces

Vend canapé 3 places cuir vachette de couleur marron. Etat neuf

Comprend 2 places relax manuelle.

Prix : 250€

**Contacter William SIMON au 03.25.49.29.90**

\*\*\*\*\*

A vendre, 2 châssis de fenêtres coulissant 2 vantaux en aluminium couleur Satine naturel.

Double vitrage 4-12-4.

Dimensions : Hauteur 1400mm x large 1800mm + Hauteur 1400mm x large 1500mm.

Très bon état.

**Contacter Michel MEAN – Route d'Estissac**

**\*\* Prochain infomesnil : mercredi 2 septembre 2020 \*\***

**Votre Infomesnil sera en vacances**

**Le mois prochain**



# Commissions communales Municipales et Intercommunales - 2020/2026

## Commissions Communales :

Finances, gestion du personnel, gestion administrative courante, Etat-civil, urbanisme cimetière : M. SIMON Michaël,

### Bâtiment et cadre de vie :

- Responsable : M. COURTOIS Francis.
- Membres : M. DEVAILLY Frédéric, M. SIMON Grégory, Mme. SIMON Bernadette, Mme. SIMON Carine, M. VELUT Jean-Luc, M. COURTOIS Vincent, M. BECARD Joël.

### Gestion associative et culturelle :

- Responsable : M. COURTOIS Francis.
- Membres : Mme. SIMON Carine, M. VELUT Jean-Luc, M. COURTOIS Vincent.

### Voirie, chemins communaux et éclairage public :

- Responsable : M. DEVAILLY Frédéric.
- Membres : M. COURTOIS Francis, Mme. JULIEN Elodie, Mme. SIMON Bernadette, Mme. SIMON Carine, M. POIROT Didier, Mme. DE RYCKE Angélique, M. BECARD Joël, M. COURTOIS Dimitri, Mme. SAVIGNE Delphine.

### Communication et numérique :

- Responsables : M. SIMON Michaël, M. DEVAILLY Frédéric.

### Fleurissement :

- Mme. JACOBS Sophie, Mme. DE RYCKE Angélique et M. COURTOIS Dimitri.

### Comité des fêtes de Mesnil-Saint-Loup :

- Mme. JULIEN Elodie, Mme. SIMON Carine, M. VELUT Jean-Luc, Mme. DE RYCKE Angélique, M. COURTOIS Vincent, Mme. SAVIGNE Delphine.

### Conseil de la POLitique de l'Eau de Mesnil Saint Loup (C.O.P.E) :

- Président : M. SIMON Michaël.
- Membres : M. COURTOIS Francis, M. DEVAILLY Frédéric, Mme. JULIEN Elodie, M. SIMON Grégory, Mme. SIMON Carine, M. POIROT Didier, M. VELUT Jean-Luc, M. COURTOIS Vincent, M. BECARD Joël, Mme. SAVIGNE Delphine.

### Commission Vie scolaire :

- M. SIMON Michaël, M. DEVAILLY Frédéric, Mme. JACOBS Sophie, Mme. DE RYCKE Angélique, Mme. SAVIGNE Delphine.



### **Commission Appel d'offre**

- Président : M. SIMON Michaël.
- Titulaires : M. COURTOIS Francis, M. COURTOIS Vincent, M. BECARD Joël.
- Suppléants : M. DEVAILLY Frédéric, M. SIMON Grégory, M. VELUT Jean-Luc.

### **Comité Communal Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires (C.C.C.S.P.V)**

- Président : M. SIMON Michaël.
- Membres élus : Mme. JULIEN Elodie, Mme. SIMON Bernadette, M. COURTOIS Dimitri, Mme. SAVIGNE Delphine.
- Sapeurs-Pompiers : M. LANERET Francis, M. BECARD Christian, M. SIMON Denis.

### **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)**

- Président : M. SIMON Michaël.
- Membres élus : Mme. JULIEN Elodie, Mme. SIMON Carine, M. VELUT Jean-Luc, Mme. DE RYCKE Angélique, Mme. SAVIGNE Delphine.
- Membres nommés : Mme SIMON véronique, Mme LUGNIER Mireille, Mme COLTAT Odile (Grosse Haie), Mme VELUT Diane-Marie.

### **Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) :**

- Président : M. SIMON Michaël.

### **Correspondant Défense :**

- M. SIMON Michaël.

\*\*\*\*

## **Commissions Intercommunales :**

### **Délégués intercommunautaires au sein de la Communauté de Commune de l'Orvin et de l'Ardusson (C.C.O.A) :**

- M. SIMON Michaël, M. COURTOIS Francis, M. DEVAILLY Frédéric.

### **Commission locale d'évaluation des charges transférées dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique de la CCOA (C.L.E.C.T/F.P.U/C.C.O.A) :**

- M. SIMON Michaël, Mme. SIMON Bernadette.

### **Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Romilly (S.I.R.S) :**

- Titulaires : M. DEVAILLY Frédéric, M. COURTOIS Vincent
- Suppléantes : Mme. SIMON Bernadette, Mme. SAVIGNE Delphine

### **Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (S.D.E.A)**

- Titulaire : M. BECARD Joël
- Suppléante : Mme. SIMON Bernadette

### **Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (S.D.D.E.A)**

- Titulaire : M. SIMON Michaël
- Suppléante : Mme. JACOBS Sophie